

CODE VESTIMENTAIRE

À l'école Beaurivage, tous les élèves doivent répondre au code vestimentaire présent. Vous pouvez vous procurer les vêtements de notre garde-robe scolaire sur le site de notre fournisseur officiel :

<https://www.flipdesign.ca/> avec le code d'accès : esb24sta

Collection Flip Design :

- ❖ Polo noir ou bourgogne à manches courtes
- ❖ Chandail à manches longues noir, café ou bourgogne (col rond)
- ❖ Chandail style *henley raglan* 2 couleurs (charbon/noir)
- ❖ Kangourou faux capuchon doublé noir
- ❖ Costume d'éducation physique (t-shirt et culotte courte)
- ❖ *Commandes spéciales* en début d'année : coton ouaté au logo de l'école pour les finissants (5^e secondaire)

Vous pouvez faire l'achat du polo noir uni sans marque ni écriture à l'endroit de votre choix.

RÈGLEMENTATION DE L'ÉCOLE

- ❖ Jupes, robes et bermudas mi-cuisse.
- ❖ Aucun couvre-chef (casquette, capuchon, tuque, chapeau, foulard) n'est permis pour la circulation dans l'école. **Si l'élève circule à l'intérieur de l'école ou en classe avec un de ces items, il doit l'enlever immédiatement.** Si récidive, il est confisqué pour le reste de la journée.
- ❖ Un élève circulant à l'intérieur de l'école ou en classe avec un manteau, une veste ou un ouaté qui n'est pas inclus dans la garde-robe scolaire, doit le retirer immédiatement et le laisser à son casier. Si récidive, il est confisqué pour le reste de la journée.
- ❖ Sous le polo, un t-shirt à manches longues ou courtes est accepté.
- ❖ Un élève qui ne respecte pas le code vestimentaire doit se changer sur le champ. Des vêtements sont disponibles pour prêt au bureau de la surveillante d'élève. La personne qui gère ce dossier note le nombre de fois qu'un élève emprunte des vêtements. Au troisième prêt, une retenue du midi est remise.
- ❖ **Le t-shirt d'éducation physique n'est pas autorisé en classe** par souci d'hygiène.

COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE, DANSE ET SALLE DE MUSCULATION

Le port de la culotte courte noire au logo de l'école, du t-shirt des Guépards et des espadrilles avec lacets et semelles non marquantes est obligatoire.

En éducation physique, une politique propre au département s'applique (remise à tous les élèves en début d'année par leur enseignant).

Ce code vestimentaire est valide autant pour les élèves du secondaire que du primaire.